

SOUDAN

Dates des élections: 1^{er} au 12 avril 1986

But de la consultation

Renouvellement des 260 membres du Parlement. L'Assemblée du Peuple élue en novembre 1981/janvier 1982 avait été dissoute à la suite du coup d'Etat militaire qui a eu lieu en avril 1985*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monomcaméral du Soudan, l'Assemblée constituante, se compose de 301 membres élus pour 4 ans, y compris 28 «sièges d'élite» réservés aux citoyens d'un niveau d'instruction supérieur**.

Système électoral

Tout Soudanais âgé de 18 ans accomplis peut se faire inscrire sur le registre électoral d'une circonscription à condition d'y avoir résidé pendant six mois au minimum (les nomades et semi-nomades sont exemptés de cette dernière condition), à l'exception des malades mentaux et des personnes qui ne jouissent pas de tous leurs droits politiques.

Est éligible à l'Assemblée constituante tout électeur soudanais âgé de 30 ans accomplis, instruit et n'étant ni failli non réhabilité ni n'ayant jamais été condamné pour un délit mettant en jeu l'honneur ou la morale. Les députés sont élus au scrutin secret à un tour.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Comme indiqué plus haut, l'Assemblée du Peuple élue en novembre 1981/janvier 1982 avait été dissoute à la suite du coup d'Etat du 6 avril 1985. Le Conseil militaire qui prenait ainsi le pouvoir promettait alors de se retirer en faveur d'un Gouvernement civil après un an de transition. L'Assemblée élue en avril 1986 - le premier scrutin à participation pluripartite depuis 1968 - était appelée à rédiger une nouvelle Constitution et à former le Gouvernement.

La campagne électorale a duré deux mois. Un millier de candidats d'une trentaine de partis représentant toutes les tendances politiques étaient en lice. Comme il en avait été décidé le 29 décembre 1985, le vote a duré 12 jours afin de pouvoir recueillir les suffrages de tous

* Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XIX* (1984-1985), p. 15.

** Voir section *Evolution parlementaire*, p. 14.

les électeurs. Dans 41 des 68 circonscriptions du Sud, les élections ont dû être ajournées pour des raisons de sécurité. Sur les 260 sièges du reste du pays, le nouveau parti national Oumma (NNUP) en a remporté 100 et le Parti démocratique de l'union (DUP) 63. Ces deux partis passaient pour des formations centristes et de droite en faveur d'une plus grande neutralité qu'au paravant en politique extérieure.

La nouvelle Assemblée a tenu sa séance inaugurale le 26 avril, le Conseil suprême (présidence collégiale) a prêté serment le 6 mai et la composition du Conseil des Ministres comprenant essentiellement des membres du NNUP et du DUP a été annoncée le 15 mai. Le Premier Ministre est M. Sadik al-Mahdi (NNUP).

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée constituante

Nombre d'électeurs inscrits 6 000 000 (environ)

Formation politique	Nombre de sièges
Nouveau parti national Oumma (NNUP)	100
Parti démocratique de l'union (DUP).	63
Front national islamique (NIP).	51
Parti progressiste du peuple (PPP).	10
Association politique du Sud-Soudan (SSPA)	8
Parti national du Soudan (SNP).	8
Congrès du peuple africain du Soudan	7
Divers.	13
	264*

* Dans 41 circonscriptions, les élections ont été renvoyées *sine die*.